



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
lundi 27 juin 2016 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 20h00.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny, conseillère  
Antoinette Boilard-Lord, conseillère  
Chantal Lebel, conseillère  
M Roger McGrath, conseiller

Étaient absents : MM. David Ferguson, conseiller  
Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**R 2016 - 06 - 016 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

16. Adoption de l'ordre du jour
17. Période de questions
18. Fleurons du Québec
19. Projets FAIR 2016-2017
20. Dérogation RPEP - avis de motion
21. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 27 juin 2016 soit accepté tel que présenté.

**2016 - 06 - 017 Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

**R 2016 - 06 - 018 Fleurons du Québec**

Le point est reporté à la séance ordinaire du 04 juillet 2016.

**R 2016 - 06 - 019 Projets FAIR 2016-2017**

CONSIDÉRANT QU' une aide financière de 10 000,00 \$ est disponible pour la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dans le cadre du Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales (FAIR) pour l'exercice financier 2016-2017 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord  
Et résolu à l'unanimité

QUE dans le cadre du FAIR, la municipalité engage une somme de 6 212,00 \$ en tant que mise de fonds du milieu dans le budget du projet soumis pour l'exercice financier 2016-2017.

QUE la demande d'aide financière correspondante soit signée et envoyée par le directeur général telle que discutée, étudiée et modifiée.

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée du travail des employés municipaux en charge de l'entretien général des infrastructures municipales et récréotouristiques du 18 mai au 20 juin 2016 ;  
CONSIDÉRANT QUE les attentes de la municipalité en matière d'efficacité et de qualité du travail effectué n'ont pas été satisfaites ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et résolu à l'unanimité

QUE ne soit reconduit qu'un seul des deux (2) préposés présentement à l'emploi de la municipalité ;  
QUE des démarches pour combler le 2ème poste de préposé à l'entretien général des infrastructures municipales soient entamées dans les plus brefs délais.

**R 2016 - 06 - 020 Dérogation RPEP - avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère Brigitte Kenny qu'un Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2016.

**R 2016 - 06 - 021 Levée de l'assemblée**

À 20 h 40, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---

---